



Le Pont des Ramacles

RECONSTRUCTION EN 1781



La reconstruction du Pont des Ramacles

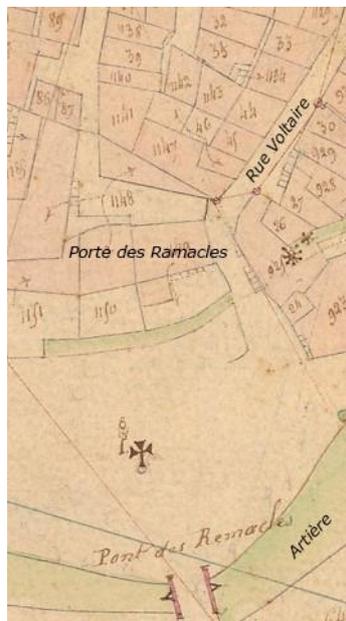
Souvenez-vous, l'inondation de 1764 a laissé des traces dans la population, cinq personnes disparues ; dans les biens, maisons et granges renversées, bétail noyé, les cultures détruites ; dans les infrastructures, les ponts emportés...

Les Aubiérais feront leur deuil, reconstruiront maisons et abris, ressèmeront leurs cultures, au rythme lent de cette époque. Ils prendront sur eux pour accepter et supporter cette vague de souffrances, qui finira par disparaître au fil des saisons.

Mais comment aller aux caves quand le pont des Ramacles a disparu ?

L'accès aux caves et aux vignes du Puy d'Aubière est au cœur des préoccupations des Aubiérais au lendemain de l'orage dévastateur de 1764.

L'Artière étant un barrage naturel, il existait trois possibilités de le traverser. A l'ouest, le pont de Beneilh, le seul pont qui ait résisté à la crue. On y passe à pied, à cheval et au mieux avec une charrette à bras ; c'est léger au moment des vendanges, et cela oblige à un long détour pour accéder au village par la porte des vendanges (rue Voltaire). A l'est le pont aux planches (Place Saint-Etienne, puis place de la République) n'est, comme son nom l'indique, qu'un passage piétonnier sur des planches. Il permet l'accès aux petites caves et aux vignes de la Bade, à pieds. Vous l'avez compris, le seul passage assez large pour faire passer les chars à vendanges est le pont des Ramacles, entre la porte des Ramacles (et des Vendanges) et le chemin des Caves (rue des Grandes Caves), la route du Chambon à l'est, ou la route du Thieu allant à Romagnat à l'ouest. Mais le pont des Ramacles n'est plus.



Le pont des Remacles, selon le plan de 1831 (AD 63)

Les problèmes administratifs et les difficultés de financement vont « noyer » tous projets sérieux. Cependant, les vigneronns vont se résoudre à bâtir un pont provisoire de bois. Mais à la moindre crue, le pont de planches était emporté. Dix années passèrent ainsi.

Le pont d'Aubière, qui permet la circulation sur le Grand Chemin de Clermont et Issoire, était aussi en partie détruit. De délibératoire en délibératoire, les Aubiérais, syndic et consuls en tête, assiègent la maison commune pour demander ces réparations.

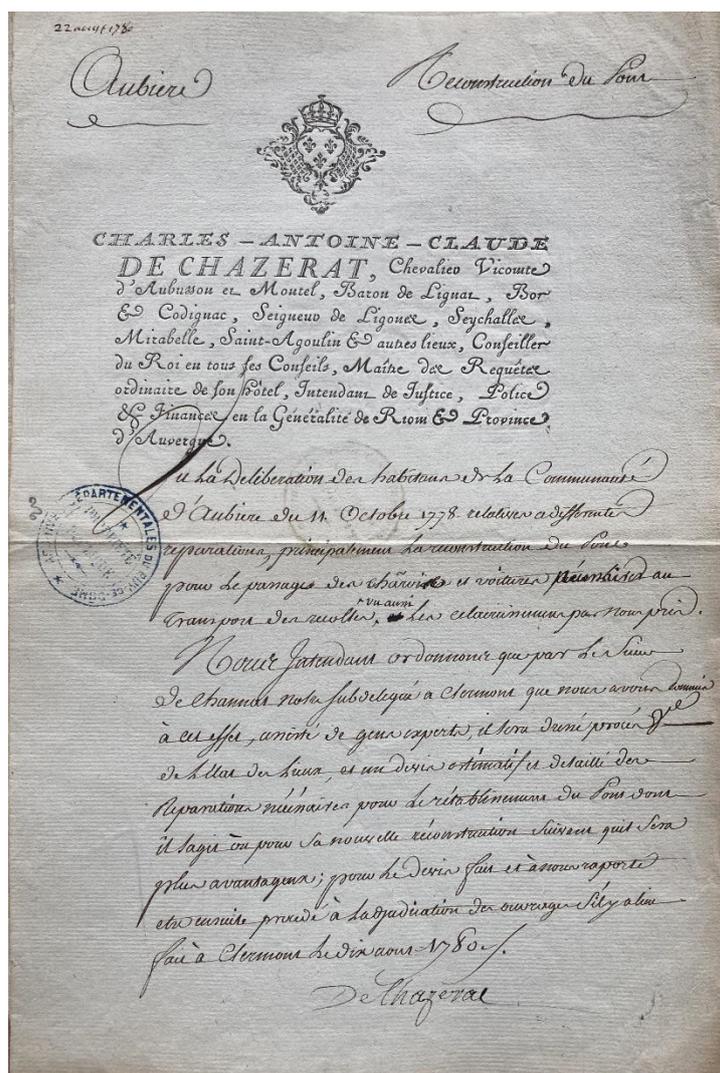
En 1775, on envisage, pour ces travaux, d'organiser le transport des matériaux par la corvée, à tour de rôle. Pour ceux qui refusent la corvée, on fixe l'amende à une livre par journée à bras et trois livres par journée de charrois. Le sable sera pris dans une terre appartenant à la commune. On convient que la dépense sera considérable et qu'il sera nécessaire d'en faire un devis estimatif.

Quant au pont de planches des Ramacles, le syndic est autorisé à faire les réparations et d'en rendre compte au receveur des patrimoniaux pour qu'il en paye les frais.



♦ Une ordonnance du 16 août 1775, charge Jean Tixier, maçon à Clermont, de dresser le devis estimatif. Sans suite.

♦ Le 11 octobre 1778, un nouveau délibératoire demande la reconstruction du pont sur l'Artière.



10/08/1780 - Ordonnance de l'Intendant pour la reconstruction du pont (A.D. 63 - 1 C 1916)

- ♦ Le 3 août 1780, le pont provisoire a été entraîné par l'orage.
- ♦ Le 10 août, une ordonnance est validée pour procéder au devis du nouveau pont, assisté de gens experts.
- ♦ Le 22 août suivant, est rédigé le procès-verbal de transport sur les lieux par le Subdélégué assisté par le sieur Deval, architecte, duquel « il résulte que les fréquentes inondations auxquelles ce ruisseau est sujet exige la construction d'un pont solide pour y résister et conforme aux dimensions énoncées aux devis et plan dressé en conséquence. »

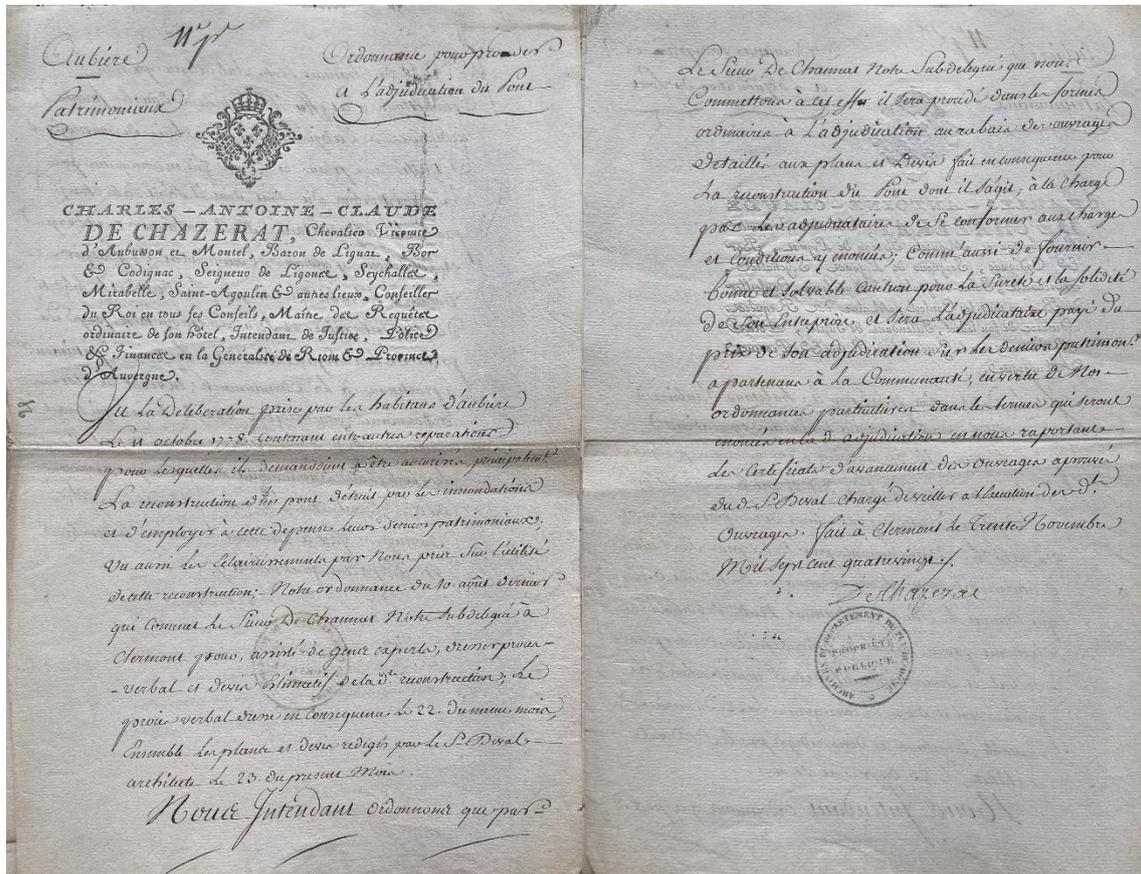
Aubière.
Construction d'un Pont.
Devis de la Construction d'un Pont sur le Ruisseau d'Aubière pour la communication du Village au Chemin des Fâmes fait par nous Antoine Deval architecte souscripteur habitant de la Ville de Clermont Ferrand commis pour ce sujet par ordonnance de Monseigneur de Chazerat Intendant de cette Province en date du dix août mil sept cent quatre vingt. Le présent devis fait conformément au résultat du procès verbal dressé en conséquence de la même ordonnance par Monsieur Dalbo de Granat Ingénieur Subdélégué de l'Intendance au Département de Clermont du vingt deux du même mois et même année; pour l'intelligence du quel devis nous avons cy joins Les Plans, façades et coupes nécessaires.

De la position du Pont
 Ce Pont se fera pour la communication des fâmes sera placé conformément dans l'alignement du chemin qui y conduit, de façon que l'alignement du milieu du Pont se trouve au milieu du chemin autant que faire se pourra sans nuire aux murs de l'extrémité occidentale du jardin de St. moque.

De sa forme
 Ce Pont sera composé d'une seule arche portée sur deux murs de face, et de quatre murs en aile continus à l'extrémité des faces; Les murs d'aile seront élevés par des piliers à l'extrémité des faces extrêmes d'avant et d'après, lesquels seront élevés perpendiculairement et les murs d'aile depuis le dessus des piliers élevés au niveau qui sera déterminé sous les tablettes des murs de l'arcade, lesquels seront gardés par sept bornes de chaque côté.

De ses proportions
 Notre premier projet lorsque nous avons commencé de travailler aux plans de ce Pont, avoit été de le faire plus grand et de le

- ♦ 23 novembre 1780 : devis des ouvrages pour la construction du pont, rédigé par le sieur Deval :
- Estimation des ouvrages : 3066 livres 1 sol 1 denier
- Dixième revenant à l'entrepreneur : 306 livres 12 sols 2 deniers
- Total : 3372 livres 13 sols 3 deniers.
- ♦ 30 novembre 1780, ordonnance pour procéder à l'adjudication des ouvrages au profit du moins disant.



30/11/1780 – Ordonnance pour procéder à l'adjudication – A.D. 63 – 1 C 1916

- ♦ 21 décembre 1780, adjudication faite en faveur de M^e Jean Boyer, maître maçon, moyennant 2400 livres payables sur les fonds patrimoniaux. Adjudication homologuée le 20 janvier 1781.



- ♦ 29 janvier 1781 : ordonnance en faveur du sieur Boyer de 800 livres pour le 1^{er} tiers qui doit lui être payé en commençant les ouvrages.

Nous Antoine Deval architecte de la ville
 de Clermont Ferrand commis en vertu d'ordonnance
 de monsieur de Charerat intendant de cette
 Province, pour faire les plans et devis des ouvrages
 du Pont d'Aubiere et pillar a la construction,
 Certifions que la construction dudit Pont est
 actuellement a moitié faite, en soy dequoy
 Nous avons sousigné a Clermont Ferrand
 Le Vingt six juin Mil sept cent quatre
 Vingt un. / — Deval

26 juin 1781 – Certificat de Deval, architecte (A.D.63 – 1 C 1916)

- ♦ 7 juillet 1781 : paiement du second tiers suite au certificat du sieur Deval qui constate que les ouvrages sont à moitié.
- ♦ 22 août 1781 : certificat du sieur Deval qui constate que les ouvrages ont été faits en conformité du devis.
- ♦ 8 novembre 1781 : ordonnance pour 800 livres pour le restant du paiement
- ♦ 13 juillet 1782 : requête des Aubiérais pour être autorisés à faire construire un mur de 7 à 8 toises de long sur 4 pieds de haut et 5 d'épaisseur, pour prévenir les dégradations que les crues d'eau font au pilier du pont.

33
 Aujourd huy Vingt deux octobre Mil sept cent
 quatre vingt un Nous Antoine deval architecte de
 la ville de Clermont ferrand commis par ordonnance
 de Monsieur de Charerat intendant de cette Province
 Rendue le Vingt six d. mois d'août de la Requête de
 L'entrepreneur du Pont d'Aubière, au Effet de Vérifier
 les ouvrages finis au devis et en l'adjudication
 faite au Suppliant le 21. Xbre dernier, Nous
 sommes transportés au lieu d'Aubière au lieu
 de M. d'Aubière Seigneur de L'udroit et
 de M. Maugue d'Ennezat Nous avons procédé à la
 visite et L'examen des ouvrages du Pont que vous
 nous avoir exécutés suivant et conformément
 au susd. devis en foy de quoy nous avons
 sousigné les d. jours et au que dessus. /
 deval.



♦ Ci-dessus : 22/10/1781 – **Réception des travaux** (A.D.63 – 1 C 1916). Vous noterez la présence de Mr Maugue d'Ennezat, dont la propriété est située aussitôt en aval du pont, rive droite.



Sources : Archives départementales du Puy-de-Dôme ; Archives communales d'Aubière.

© - Pierre Bourcheix, 2025